



Rotary Club Val-de-Travers

Case postale 362, 2114 Fleurier
Année 2013-2014 84^{ème} année



Bulletin No 36 / 84

<u>Date</u> :	jeudi 17 avril 2014	<u>Visiteur(s)</u> :	
<u>Heure</u> :	18h00	<u>Présence(s)Extérieure(s)</u> :	
<u>Lieu</u> :	Centre BARAK et Rest. Salt'n'Pepper	<u>Conférenciers</u> :	Visite du Centre de jeunes BARAK
<u>Présidence</u> :	Stéphane Graf	<u>Anniversaire(s)</u> :	
<u>Présents</u> :	11 / 38	<u>Bulletinier</u> :	Sven Schwab
<u>Assiduité</u> :	35.48 %		

Visite de BARAK et repas au Salt'n'Pepper

La visite débute par un sympathique apéritif offert par l'Association Barak.

Dès l'arrivée de tout le monde, la visite peut débiter et la présentation de l'activité de BARAK commencer. Elle est menée par M. Bernard Rosat, président de l'association, de M. Cédric Schlatter, animateur, et de M. Florent Jeanneret, membre du comité.

La présentation est suivie d'une très intéressante discussion, durant laquelle les représentants répondent ouvertement à toutes les questions posées. Tous les Rotariens présents sont impressionnés par la manière dont est gérée le centre BARAK ainsi que son succès, dépassant toutes les prévisions et les espérances. Ainsi, alors qu'il était espéré que le centre soit fréquenté par une quarantaine de jeunes adolescents de 13 à 18 ans, ils sont désormais déjà 300... Environ 50 personnes en moyenne sont présentes à chaque ouverture, BARAK enregistrant même des pics à 90... Cela ne va pas sans générer des problèmes d'intendance et d'encadrement. Le document de présentation de BARAK est joint en annexe et permet de compléter les informations.

Le travail de BARAK permet l'intégration des jeunes et contribue à la prévention de la violence et de la petite délinquance, ce que la police a déjà pu constater.

BARAK est actuellement à la recherche de fonds, tant pour le financement du fonctionnement, de l'augmentation de l'encadrement que pour la mise à disposition d'un nouveau bâtiment plus adapté. Le dossier annexé donne des informations à ce sujet.

A la suite de cette visite, un excellent repas est partagé au Salt'n'Pepper et prolongé tardivement au Bar l'Irlandais...

Dates à retenir club :

Jeudi 24 avril 2014	12h15	Lunch aux Six Communes
Jeudi 1 ^{er} mai 2014		Pas de lunch
Jeudi 8 mai 2014	18h30	Rencontre avec le Lion's (conférence de M. Jean Studer)
Mercredi 25 juin 2014		Passation de pouvoirs à La Raisse.

Dates à retenir district :

Dates à retenir autres clubs :

Samedi 10 mai 2014	Soirée anniversaire Zonta Club Ste-Croix Balcon du Jura
Samedi 17 mai 2014	Soirée 80 ^e anniversaire du RC Yverdon-les-Bains



Centre d'animation socioculturelle pour la jeunesse du Val-de-Travers

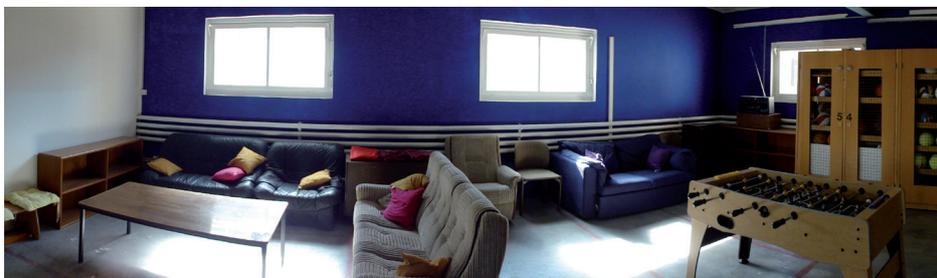
Dossier de recherche de financement pour un soutien à l'accueil libre pour les années 2014 et futures

Grâce à votre soutien, le centre d'animation socioculturelle de l'association BARAK pourra répondre à l'importante demande d'encadrement et d'animation de la jeunesse du Val-de-Travers.



Sommaire

L'association BARAK en bref.....	3
Projet.....	5
But de la recherche de financement	
L'accueil libre comme projet	
Avantages d'un partenariat.....	6
Budget 2014-2016.....	6
Remerciements.....	7
Contact.....	7



L'association BARAK en bref

D'une association....

L'Association « BARAK » voit le jour le 23 juin 2008 à l'initiative de quatre personnes particulièrement sensibilisées au bien-être de la jeunesse du Val-de-Travers et portées par celle-ci. Son but: créer du lien social et promouvoir la prévention et l'intégration des jeunes et jeunes adultes, en particulier au Val-de-Travers.

... à un centre d'animation socioculturelle

Pour réaliser cet objectif, l'Association souhaite d'emblée créer un centre de loisirs et d'animation destiné aux jeunes du Val-de-Travers. La région manquait en effet d'un tel lieu de rencontre. Plusieurs adolescents le font savoir en rédigeant une résolution en faveur de la création d'un centre de jeunesse.

« Objet : création d'un Centre de jeunesse

Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,

Notre région manque d'infrastructures destinées à accueillir les jeunes de 13 à 17 ans. Nous proposons donc de créer un centre de jeunesse. Ce dernier serait un lieu convivial qui permettrait aux jeunes de se réunir et de se livrer à des activités ludiques, sportives et culturelles (jeux d'intérieur, terrain polyvalent extérieur, projection de film, spectacles, etc).

Il serait situé au centre de la commune et facile d'accès. Ce lieu comprendrait un coin détente, une partie bar, une salle multi-activités, entre autres. Il pourrait être ouvert les après-midis et les week-ends. Le centre serait géré par une commission composée d'adultes et de jeunes.

En espérant vous convaincre de la nécessité de ce projet, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

La classe 9Ma2 »

Lors de la fête du 24 février 2010 (date anniversaire de la création de la Commune de Val-de-Travers en 2008), cette résolution est acceptée par « Landsgemeinde ». Sur cette base, le groupe socialiste dépose le 26 avril 2010 une motion au Conseil général « Pour un Centre de jeunesse à Val-de-Travers ».

Une association se crée sur le constat d'un besoin

La jeunesse se mobilise

La population adhère à la proposition



La collectivité s'engage dans le projet

Le Conseil Communal y répond positivement le 26 octobre 2010 en stipulant que:

- La jeunesse de Val-de-Travers doit pouvoir disposer d'un lieu de rencontre.
- Ce lieu doit être situé à Fleurier
- Ce lieu de rencontre doit être géré par un « professionnel » de l'animation socioculturelle.
- Ce lieu de rencontre ne doit pas dépendre de la commune de Val-de-Travers mais d'une association dans laquelle elle pourrait être représentée (le Conseil communal considère que l'association Barak possède les atouts nécessaires pour mener à bien la création d'un centre de rencontres et son développement).
- Ce lieu de rencontres doit être inscrit dans la carte de l'accueil parascolaire, dans une perspective intergénérationnelle, en étroite collaboration avec les sociétés locales.
- Le Conseil Communal estime nécessaire de soutenir financièrement la structure à hauteur de Frs. 50'000.- par an - y compris l'éventuelle mise à disposition de locaux.

Démarrage en trombe

Grâce à l'engagement des membres de l'Association BARAK, à l'implication dès le début de nombreux jeunes, ainsi qu'au soutien des Communes de Val-de-Travers, des Verrières et de la Côte-aux-Fées, le centre d'animation – baptisé lui aussi BARAK – ouvre ses portes le 4 avril 2012 à Fleurier. Son action s'articule autour de quatre axes:

1. La prévention

a - la violence entre jeunes et contre les jeunes

b - la consommation et l'abus de substances psychotropes licites et illicites

c - la précarité des adolescents et la difficulté des jeunes adultes

2. La citoyenneté et l'action collective

3. L'intégration

a - des jeunes étrangers

b - des jeunes en situation problématique

4. Le développement personnel et le lien social

En plus de cet espace d'accueil, l'Association envisage, à terme, de réaliser un skatepark et de proposer diverses activités sous forme d'ateliers.

Un succès «à risque»

Le centre BARAK accueille des jeunes de 13 à 18 ans les mercredis, vendredis et samedis après-midi. Deux animateurs professionnels y travaillent (respectivement à un taux d'activité de 40% et 60%), secondés par un stagiaire pour l'année scolaire 2013-2014. Le succès a tout de suite été au rendez-vous. Alors que l'objectif initial était d'accueillir une quarantaine de jeunes, ils sont plus de 300 à fréquenter le centre régulièrement! A chaque ouverture, une moyenne de 48 adolescents répondent présents (le pic s'élevant parfois à 90 !). Ces chiffres, bien que réjouissants, peuvent s'avérer problématiques, voire « à risque ». Ils démontrent en tous les cas l'utilité d'un tel lieu de rencontre pour la jeunesse du Val-de-Travers.



Buts de la recherche de financement

Aujourd'hui le but principal de l'association Barak est de pérenniser le centre de jeunes, à cette fin les trois objectifs suivants ont été retenus :

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE BARAK POUR LES ANNÉES A VENIR

Assurer le versement des salaires et des frais liés au fonctionnement de la structure afin que les jeunes de notre région disposent d'un lieu où se retrouver et mener des projets

METTRE A DISPOSITION UN NOUVEAU BÂTIMENT

Suite aux différentes possibilités étudiées jusqu'ici, y compris la rénovation de celui-ci, il s'avère que la construction d'un nouveau bâtiment est la meilleure solution tant financièrement qu'au niveau du fonctionnement.

AUGMENTER LE TAUX D'ENCADREMENT

Au vu de la forte fréquentation actuelle l'augmentation du taux d'encadrement de 20 à 50% est nécessaire, aujourd'hui celui-ci est de 100%, soit un poste d'animateur à plein temps.

L'accueil libre comme projet

Qu'est ce que l'accueil libre?

« L'accueil libre permet aux enfants de se développer et d'évoluer sans la surveillance constante d'un adulte, de prendre de l'indépendance par rapport à leurs parents dans un contexte de sécurité. L'accueil est le premier contact avec les enfants qui découvrent le terrain, une connivence construite au fil des années avec les plus anciens et une écoute attentive qui favorise progressivement l'intégration dans la vie collective (...)

La responsabilisation qui permettra aux enfants de se prendre progressivement en charge, s'établit à travers des contrats de confiance: entre les parents et les enfants, entre les parents et l'équipe, entre les enfants et l'équipe. Ils comprennent des droits et des devoirs adaptés à la liberté d'aller et venir des enfants. Ils constituent la base des règles propres aux lieux et aux usagers. »

(Rapport du groupe de travail Jardin Robinson et Terrain d'aventure, Accueil libre et critères d'encadrement, Genève, 1994.)

Par leur présence, leur disponibilité et leur écoute, les animateurs ont déjà pu créer des liens avec un grand nombre de jeunes de la région. Afin de permettre le développement d'un espace d'échanges sain, quelques règles décidées conjointement avec les jeunes sont appliquées comme le respect des autres et du lieu, la négociation et l'écoute.

Si cet accueil libre a permis l'émergence de divers projets comme des tournois de sport, des collaborations culturelles ou des soirées à thèmes, il a aussi offert une écoute attentive aux divers problèmes, grands et petits, de la jeunesse de la région. L'accueil libre se veut non sélectif par essence, gratuit et accessible à tous. L'association BARAK est convaincue de la nécessité de proposer un lieu et un mode de fonctionnement spécifique pour les adolescents au Val-de-Travers.

Une structure en amont des problèmes sociaux

Développer des projets et être à l'écoute



Les avantages d'un partenariat

L'association BARAK est à la recherche de partenaires pour un soutien ponctuel ou régulier à l'accueil libre. Les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de la Côte-aux-Fées, ainsi que la Fondation Louis et Marthe Jeanneret Berthoud, font déjà confiance à l'association et soutiennent l'ouverture régulière du centre d'animation.

Un partenariat vous offre une opportunité de mettre en avant votre préoccupation dans le domaine de la jeunesse. Il permet de se positionner comme acteur en amont des problèmes sociaux et de soutenir le développement de projets de la jeunesse et de l'avenir de tous.

En contrepartie, l'association vous offre de la visibilité sur ses différents supports: lien sur son site internet, dans son rapport d'activité et dans le hall d'entrée de l'association.

Budgets 2014-2016

Années	2014	2015	2016
Charges			
Coûts du personnel (salaires et charges sociales)	104'500.00	106'000.00	108'000.00
Entretien des locaux (nettoyage, entretien courant etc.)	7'000.00	7'000.00	7'000.00
Assurances (RC, juridique etc.)	1'100.00	1'100.00	1'100.00
Frais de bureau et communication (petit matériel, internet, téléphone etc.)	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Animation (mise en route et soutiens aux divers projets)	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Formation continue	1'500.00	1'500.00	1'500.00
Frais divers de fonctionnement (Réserve jeux, indem. caissière et préposé aux salaires)	5'000.00	4'000.00	4'000.00
Locaux et frais de bâtiment (2014 : Mise à disp. par la Commune de VdT. Dès 2015 : Nouveau bâtiment.)		7'000.00	15'000.00
Total :	126'100.00	133'600.00	143'600.00
Produits			
Avoir de Barak au 1er janvier	30'000.00	15'000.00	10'000.00
Commune de Val-de-Travers	70'000.00	50'000.00	50'000.00
Commune de Les Verrières	3'400.00	3'400.00	3'400.00
Commune de La Côte-aux-Fées	2'200.00	2'200.00	2'200.00
Fondation Jeanneret-Berthoud	25'000.00	25'000.00	25'000.00
Autres fondations	9'000.00		
Total :	139'600.00	95'600.00	90'600.00
Solde de financement à trouver :	13'500.00	-38'000.00	-53'000.00

(sur la base du taux d'encadrement actuel 100%)

Partager une
dynamique
collective

Parlons
chiffres



Remerciements

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce dossier. Nous restons volontiers à disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Grâce à votre soutien, en complément des autres acteurs privés et institutionnels engagés dans l'association, nous pourrions consolider notre structure et proposer un travail de qualité auprès de la jeunesse du Val-de-Travers.

Nos coordonnées

Membres du comité de l'association Barak, responsables de la recherche de fonds:

Bernard Rosat, président	076 446 61 18
Florent Jeanneret, vice-président	076 208 99 76
Caroline Codoni-Sancey, membre	078 613 69 10

Association Barak
Rue du Collège 9
2114 Fleurier

association@barak.ch
www.barak.ch

Banque Raiffeisen du Val-de-Travers
Association BARAK
IBAN CH73 8026 1000 0118 8584 5

Merci
de votre
soutien

téléphoniques

postales

internet

bancaires